



LE DÉPARTEMENT



GUIDE DE VISITE DE L'EXPOSITION
**VOYAGES SUR
LES RIVAGES DU STYX**



7 avril > 17 septembre 2018

ABBAYE DE
LA CELLE

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN

► Ouverture de l'urne cinéraire de la tombe 71
de la nécropole du Pauvadou à Fréjus
(cl. C. Gébara).

Les croyances romaines

À l'époque romaine, la croyance dans l'immortalité de l'âme était déjà une pratique ancienne et profondément implantée. La grande majorité des habitants de l'Antiquité romaine, comme le prouvent l'épigraphie, la littérature et l'archéologie des tombes, croyaient en l'existence d'une forme de conscience qui se perpétuait après la mort, et que les morts et les vivants pouvaient avoir une influence mutuelle. La croyance grecque que les morts, malgré leur existence d'ombre, gardaient encore leurs noms et jusqu'à un certain point leur personnalité, se reflète chez les Romains à travers la notion de *Manes* des âmes des individus.

Nous avons les preuves abondantes et indiscutables de la nécessité, au cours de l'Antiquité, de garder vivants les morts par des offrandes de nourriture, de boisson, d'huile et même de sang lors de festins funèbres organisés sur leur tombe par les survivants.

Dès la fin de la République et durant tout l'Empire, deux croyances fondamentales : la croyance de la survie de l'individualité personnelle après la mort, et celle sur la nature de la vie qui attendait l'âme au-delà de la tombe, sont, toutes deux, optimistes. À cette époque, les Romains étaient convaincus que la terreur et le pouvoir de la mort pouvaient être vaincus et qu'une vie plus riche, plus heureuse, et plus proche de la déification pouvait être atteinte sous certaines conditions par les âmes des morts.

À Rome, depuis la plus haute Antiquité, les deux rites (crémation et inhumation) ont été pratiqués côte à côte. Beaucoup de familles ont gardé l'inhumation notamment la Gens Cornelia (début III^e / milieu II^e av. J.-C.), alors que dans la Rome républicaine généralement, à partir de 400 av. J.-C., la crémation était le rite normal et elle l'est demeurée durant tout le I^{er} ap. J.-C., à tel point que Tacite, parlant de l'inhumation de Poppée, femme de Néron en 65 ap. J.-C., décrit la crémation de manière catégorique comme *Romanus mos* (coutume romaine). Durant le règne d'Hadrien on ne peut attribuer à la généralisation de l'art de la sculpture des sarcophages qui fleurit soudain la seule raison du début d'une graduelle préférence de l'inhumation sur la crémation, non plus que dans l'influence du Christianisme qui arrivera beaucoup plus tard.



La suppression de la crémation au cours du II^e ap. J.-C. est un processus qui a gagné l'ensemble des provinces romaines au milieu du III^e ap. J.-C. Il faut chercher ailleurs l'explication : les os inhumés ou brûlés reviennent finalement à la même chose (les os brûlés sont d'ailleurs plus résistants), et tous deux impliquent la croyance en une survie de la conscience. Mais peut-être l'inhumation a-t-elle été considérée comme une manière moins violente et plus respectueuse de conduire à son dernier repos la dépouille mortelle qui était le siège et le miroir de l'âme immortelle et de la personnalité.

Les rites funéraires

La tombe était conçue comme une demeure d'éternité, contenant aliments et objets nécessaires à la survie du défunt. Durant les obsèques se déroulaient divers rites attestés par plusieurs textes anciens. Les membres de la famille faisaient les derniers adieux au défunt en lui fermant les yeux (*oculos condere*). Puis, ils l'appelaient par son nom à plusieurs reprises (*conclamatio*) jusqu'à ce que le corps soit porté sur le bûcher ou inhumé. Le corps était auparavant lavé, parfumé et habillé. Il était ensuite couronné de fleurs et de feuillages. On déposait une pièce de monnaie (en général dans la bouche), le denier de Charon,

sorte de droit de péage pour l'entrée dans le royaume des morts. Suivant les cas, le défunt était exposé de trois à sept jours dans sa demeure. Ce délai passé, le corps était emmené en cortège au lieu de son inhumation ou de sa crémation. L'un des soucis principaux des hommes et des femmes de l'Antiquité était d'assurer une sépulture décente après la mort. L'importance de la cérémonie et de la sépulture variait en fonction de la situation sociale du défunt. Les petites gens formaient entre eux des collèges funéraires : ils cotisaient toute leur vie pour être assurés d'une sépulture.

Nécropoles antiques, villes des morts

La structuration du champ funéraire à l'époque romaine est liée à la fois à son importance et à sa topo-chronologie : la notion de nécropole (du grec nekropolis, « ville des morts ») est souvent utilisée à tort pour désigner des champs funéraires non structurés ou de petite taille.

Le terme ne peut s'appliquer qu'à un vaste cimetière de l'Antiquité, de caractère urbain et monumental.

Dans le Var, il n'existe que deux sites susceptibles répondre à ces critères, il s'agit de Saint-Lambert et du Pauvadou, nécropoles Est et Nord de *Forum Julii*, chef lieu de la cité qui couvrait une grande partie du département actuel.

Les agglomérations secondaires comme *Forum Voconii* (Le Cannet-des-Maures) et *Matavo* (Cabasse), ont livré des cimetières assez vastes mais peu structurés, où les tombes des deux rites s'alignaient le long de la voie Aurélienne.

En milieu rural dans le Var, les cimetières et les tombes tels qu'on les connaît surtout à partir du milieu du I^{er} s. de notre ère, sont toujours liés à la romanisation du terroir et sont la plupart du temps liés à un mausolée, celui du propriétaire du lieu, qui constitue le noyau et le pôle d'attraction d'un domaine funéraire diffus.

Les sites de Saint-Lambert et du Pauvadou constituent de bons exemples pour comprendre l'évolution des nécropoles dans le Var mais aussi dans le Sud-Est de la Gaule, car la période chronologique couverte est longue et continue: du dernier quart du I^{er} av. J.-C. au IV^e ap. J.-C. La plus ancienne, Saint-Lambert, se constitue à la fin du I^{er} av. J.-C. autour d'une voie principale se dirigeant vers le bord de mer à l'Est de la ville. Les premières sépultures sont de petits mausolées carrés alignés le long de la voie, puis apparaissent des murs matérialisant des espaces privés dans la nécropole, et enfin sont construits de véritables enclos.

Au Pauvadou, la nécropole apparaît structurée dès le début, vers le milieu du I^{er} ap.

J.-C., avec un domaine funéraire bien délimité autour d'une voirie spécifique au Nord de la ville, obéissant à des règles d'occupation du sol plus strictes : les enclos funéraires sont orientés Nord/Sud et séparés par des passages étroits, jusqu'au III^e ap. J.-C.

La matérialisation de la propriété du domaine funéraire et de l'emplacement des sépultures est en général très évasive : nos régions ne connaissent pas les beaux vestiges conservés en élévation comme la nécropole de l'*Isola Sacra* à Ostie ou celle de la *Via Triumphalis* au Vatican, où même les stèles funéraires et les conduits de libation sont conservés, sans parler des nécropoles de Pompéi qui nous sont parvenues parfaitement préservées à cause de l'éruption du Vésuve.



► Stèle funéraire de Petronia découverte anciennement à Fréjus (cl. Y. Lemoine)

Dans le Var comme dans l'ensemble de la Gaule, ce sont les cimetières, urbains ou ruraux, qui ont disparu le plus rapidement. Quelques mausolées subsistent de nos jours, le plus connu et le mieux conservé étant le Mausolée des Julii (Glanum, Saint-Rémy-de-Provence). Aussi les champs funéraires, déjà dégradés par le temps et l'action humaine, sont apparus nombreux depuis les années 1980 dans le Var à l'occasion de travaux agricoles ou routiers, ou de projets immobiliers, et souvent fouillés dans des conditions difficiles, au prix d'une grande perte de renseignements.

Toutefois, quelques stèles ont survécu, découvertes anciennes conservées dans des musées ou des collections privées, parfois réutilisées dans les murs des villes ou dans des églises. Un très petit nombre a pu être trouvé *in situ*. Les stèles marquant l'emplacement d'une sépulture fournissent des renseignements précieux sur l'identité du défunt, sur sa famille, parfois sur son occupation ou sur les circonstances de sa mort, sur les rites funéraires. Les ossuaires pouvaient également porter, mais plus rarement, des indications sur le défunt, comme celle de Taetania

trouvée au XVII^e siècle à Brignoles et présentée pour la première fois dans le Var. Enfin, une découverte rare, celle de la borne de concession funéraire de Publius Licinius trouvée en place lors de la fouille du Pauvadou en 1982 à Fréjus, montre comment le domaine funéraire pouvait être concédé en lots à des particuliers.

Les pratiques funéraires à l'époque romaine

Aux deux premiers siècles de notre ère, dans le centre et le sud-est de la Gaule, la crémation est le mode de traitement des corps le plus couramment pratiqué, souvent dans la continuité des usages antérieurs. Elle a été associée sur les mêmes sites à la pratique de l'inhumation et ce biritualisme constitue sans doute un des traits essentiels du traitement funéraire à l'époque romaine. Ils s'inscrivent l'un et l'autre dans un même ensemble de gestes et ces traitements, apparemment si différents, ont pour même fonction d'inhumer le défunt et d'ancrer sa mémoire sur un territoire. Ainsi, dans le Var l'on constate que le dépôt d'une monnaie (l'obole à Charon) destinée à faciliter le passage du Styx se fait en nombre pratiquement identique pour les sépultures des deux rites. La vaisselle et les dépôts alimentaires sont également similaires, tant par la quantité que par le type d'offrandes sélectionnées. Une exception est à noter : les très jeunes enfants de moins d'un an sont inhumés, parfois dans des secteurs réservés.

Le rite de la crémation dominant aux deux premiers siècles de notre ère est totalement abandonné au IV^e av. J.-C., bien que des situations contrastées existent dans une même région, à l'intérieur des villes ou entre les villes et les campagnes. Dans le Sud-Est de la Gaule, et particulièrement en Provence (l'ancienne *Provincia*, conquise dès le II^e av. J.-C. par les armées romaines), le rite de la crémation, répandu à l'Age du Fer, se perpétue après la conquête romaine. On peut considérer qu'il y a eu syncretisme entre les coutumes romaines et les coutumes préexistantes. Comme à Rome, dans le Var l'incinération domine de la fin du I^{er} ap. J.-C. au milieu du II^e siècle de notre ère. L'inhumation, exceptionnelle dans la première moitié du I^{er} ap. J.-C., apparaît plus fréquemment à partir du milieu du I^{er} siècle après et coexiste à égalité avec la crémation durant le II^e ap. J.-C. pour devenir le rite exclusif à partir du III^e ap. J.-C..

▼ Urne cinéraire découverte au XVII^e siècle à Brignoles. Cliché Christine Durand (CNRS, Centre Camille Jullian, Aix-Marseille Université). Musée Granet, Ville d'Aix-en-Provence





◀ Fréjus, nécropole de Saint-Lambert, photographie en cours de fouille de la tombe 155

Crémation

Le terme se substitue à celui d'« incinération » qui implique la réduction des os en cendres, alors que durant la crémation (hier comme aujourd'hui), une fois le corps brûlé, il reste alors du « calcius », la partie calcaire des os, un peu fragmentés mais solides. Depuis 1976, un décret impose la pulvérisation des os, qualifiés alors de « cendre ».

Durant l'Antiquité, les os brûlés étaient ensuite triés, fracturés et très souvent lavés pour un dépôt en ossuaire et l'ensevelissement. À l'époque romaine, il existait plusieurs sortes de bûchers. L'*ustrinum*, « lieu où l'on brûle un corps » était un lieu de crémation collectif, en fosse ou sur une surface plane, entourée ou non de muret, l'ensevelissement des os se pratiquant ensuite dans un autre lieu. Le *bustum*, « lieu où l'on brûle et où l'on ensevelit un mort », était le lieu de crémation individuel et de sépulture du défunt. La terminologie scientifique actuelle préfère les termes de bûchers collectifs, utilisés à plusieurs reprises et ne conservant pas les restes de chaque défunt et de tombe-bûcher utilisés pour un seul individu enseveli d'une manière ou d'une autre dans ce lieu. Dans le Var existent quelques exemples de bûchers collectifs, notamment dans le cimetière des Termes au Cannet-des-Maures (fouille R. Boyer) et dans la nécropole de Saint-Lambert à Fréjus (fouille I. Béraud, C. Gébara).

De nombreux exemples de bûchers individuels sont répertoriés dans le département, notamment dans les cimetières de La Calade et de La Guérine à Cabasse (fouille G. Bérard), comme à Fréjus, au Cannet-des-Maures, et ailleurs.

Une fois les os recueillis, lavés ou non, ils étaient en général déposés dans un contenant, soit un ossuaire, soit un vase acheté ou récupéré pour servir d'ossuaire. L'ossuaire était ensuite enterré avec les mêmes rites que le corps inhumé.

Toutefois on observe un décalage dans les campagnes où la romanisation est sans doute un peu plus lente à s'imposer. Dans le Var, en milieu rural y compris dans les agglomérations secondaires comme *Forum Voconii* ou *Matavo*, l'inhumation n'apparaît qu'au III^e ap. J.-C. alors que quelques exemples de crémation perdurent.



▲ Fréjus, nécropoles : urnes ossuaires en grès local (P. Foliot)

Inhumation

La pratique de l'inhumation a suscité de nombreuses interrogations chez les archéologues, essentiellement pour le III^e ap. J.-C., quand elle prend le pas sur la crémation : devait-on considérer qu'il s'agissait de la propagation d'une mode orientale adoptée par la famille impériale ? un apport de populations arrivées d'Afrique du Nord ou du Proche-Orient ? une adaptation des pratiques liée à la pénurie de bois ? une évolution philosophique du rapport à la corporalité ? Quelles qu'en soient les raisons, on constate que la coexistence des deux rites sur la longue durée est attestée dans les grandes villes (Lyon, Marseille, Fréjus), alors que dans les campagnes, le basculement vers l'inhumation est plus tardif. À *Forum Julii* (chef lieu de la cité romaine), dans la nécropole de Saint-Lambert, la plus ancienne et sans doute celle liée à la fondation de la colonie à la fin du I^{er} siècle avant J.-C., quelques inhumations anciennes sont notées, notamment la tombe 155 de Saint-Lambert reconstituée dans l'exposition.

L'architecture de la tombe est variée, allant de la simple fosse en pleine terre à la construction d'un coffrage de pierres, à celle d'un coffrage en tuiles plates (*tegulae*) formant une bâtière (avec souvent des tuiles rondes ou *imbrices* sur le faite) ou rectangulaire. Ces formes de sépultures peuvent être doublées d'un cercueil en bois, cloué ou non, et le défunt peut être enseveli dans un linceul. L'observation précise de la position du squelette lors

de la fouille donne de nombreuses indications sur ce sujet. Les modes de dépôt du corps du défunt dans sa sépulture sont assez codifiés : le corps est en général sur le dos, avec les membres inférieurs en parallèles et le plus souvent les membres supérieurs parallèles au corps ou croisés. Mais on trouve relativement fréquemment des squelettes reposant face contre terre (c'est le cas pour la nécropole du Pauvadou à Fréjus).

Le mobilier accompagnant le défunt dans la sépulture

Quel que soit le rite choisi, inhumation ou crémation, dans la Provence Orientale et en particulier dans le Var, les dépôts d'offrandes ou de mobilier dans les sépultures varient peu et présentent une grande homogénéité. Le dépôt d'offrandes (mobilier, aliments, petits objets personnels) perdure avec peu de changements jusque dans le courant du IV^e ap. J.-C., démontrant par là une imperméabilité à l'influence des nouvelles religions monothéistes venues d'Orient, et un enracinement des croyances polythéistes, tout au moins pour une majorité de la population. Ce fait est d'ailleurs corroboré par l'orientation de la plupart des tombes à inhumation (Nord/Sud) y compris au IV^e ap. J.-C., dans la nécropole du Pauvadou à Fréjus, et par la présence très fréquente de l'obole à Charon et d'offrandes mobilières ou alimentaires dans les tombes des deux rites, à toutes les époques. De même, l'évolution de l'architecture de la plupart des tombes à inhumation n'évolue que très lentement puisqu'on constate l'emploi quasi-majoritaire du coffrage rectangulaire de tuiles entre le I^{er} et le III^e ap. J.-C., la bâtière n'apparaissant qu'au III^e ap. J.-C.

Il est difficile voire impossible de savoir si les objets accompagnant le défunt dans sa sépulture lui appartenaient en propre ou s'ils avaient été offerts lors de la cérémonie funèbre. Aussi les archéologues préfèrent-ils à présent le terme de « mobilier » qui a l'avantage de la neutralité. Cependant, dans certains cas la distinction est claire : certaines tombes contenaient de la vaisselle visiblement usagée, voire qui avait servi à la cuisson d'aliments, et la monnaie accompagnant le défunt est parfois visiblement

usée... Toutes les familles n'avaient pas forcément les moyens de payer un mobilier neuf ou de qualité. Toutefois, certains types d'objets sont préférés et déposés souvent en nombre, et dans ce cas on peut avancer qu'il s'agit éventuellement de mobilier acquis a posteriori et « offert » au défunt : l'exemple des balsamares en verre, des cruches souvent au nombre de trois, en est une manifestation. Les ateliers de potiers sont d'ailleurs, à Fréjus, à proximité immédiate des nécropoles de la ville. Les sépultures d'enfants peuvent en outre contenir du mobilier spécifique (biberon, amulettes...).

Dans le cas de la crémation, le choix du contenant des os brûlés est intéressant : pour ceux qui pouvaient l'acheter, l'urne en pierre (dans le Var toujours en grès) dotée d'un couvercle adapté est destinée uniquement à cet usage. Par contre, l'urne en verre éventuellement déposée à l'intérieur ou dans un autre contenant du type amphore peut aussi bien avoir été récupérée dans la cuisine qu'achetée pour servir d'ossuaire. L'utilisation extrêmement répandue d'urnes en céramique, en général dotée d'un couvercle adapté ou récupéré, laisse penser que ce vase, que l'on retrouve communément dans les fouilles d'habitations, a pu aussi être acheté pour servir uniquement d'ossuaire. Il semblerait aussi que certains récipients ayant accompagné le défunt sur le bûcher puis recueillis dans la tombe se rapportent au banquet funéraire et aux libations.

Le traitement des mobiliers dans l'inhumation n'est pas vraiment différent : les mêmes types d'objet (hormis les urnes) sont déposés, selon une organisation autour du corps du défunt. Le matériel fragmentaire trouvé en dehors de la tombe peut aussi bien avoir servi au banquet funéraire qu'être simplement résiduel. La parenté entre le mobilier des inhumations et celui déposé avec l'ossuaire est assez évidente. Ainsi, la différence de traitement du corps (brûlé ou inhumé) n'implique pas un rituel distinct.

Le cérémonial des vivants rendant hommage au défunt est très bien illustré par deux sépultures de Fréjus. La fouille de la tombe à crémation n°113 du Pauvadou a révélé quatre coupes en céramique avaient été brisées rituellement, sans doute par un jet brutal dans la fosse, au moment de la libation en l'honneur du défunt. La fouille de l'inhumation n°155 de Saint-Lambert (présentée dans l'exposition) a prouvé sans conteste que les nombreux balsamares en verre et la monnaie avaient été lancés dans la sépulture ouverte et sur le corps de la défunte, sans doute à partir de

la voie qui traversait la nécropole. Il s'agit clairement dans le premier cas d'un « toast » au défunt ou d'une libation, et dans le deuxième cas, de gestes montrant l'appréciation des vivants en rapport avec sa personnalité (les balsamares ou *unguentaria* ayant pu contenir du parfum).

La standardisation des coutumes et des offrandes est marquante dans l'ensemble des sites funéraires du sud-est de la Gaule, et particulièrement dans la Provence orientale (standardisation des contenants utilisés comme ossuaires, des objets accompagnant le défunt dans la sépulture...).

Urnes-ossuaire

Durant l'Antiquité, plusieurs types de contenants ont servi à recevoir les os brûlés des défunts après crémation. Certains étaient exclusivement destinés à servir d'ossuaire, d'autres étaient destinés au stockage ou au transport de denrées alimentaires, ou comme récipients culinaires (urnes en verre, en céramique, amphores). Ces derniers étaient en général récupérés après un usage domestique et réemployés comme ossuaire. Les récipients munis d'un couvercle adapté et fabriqués de manière relativement standardisée en pierre ou en métal, notamment en plomb, servaient exclusivement à conserver les os brûlés du défunt après crémation. Parfois, les os étaient placés dans un récipient plus fragile puis déposés dans une urne en pierre, comme c'était le cas pour les urnes en verre.

▼ *Fréjus nécropole du Pauvadou urne en verre ayant servi d'ossuaire (cl P Foliot.)*



► Lampe à huile à médaillon orné d'un masque de théâtre découverte dans la nécropole du Pauvadou à Fréjus (cl. P. Foliot).

Offrandes métalliques et en os travaillé

Parmi les biens personnels déposés dans les tombes de l'époque romaine, on compte de nombreux objets issus de la vie quotidienne du défunt. En métal (or - très rarement -, argent, bronze, fer, plomb) ou en os animal travaillé (tourné ou sculpté), ces artefacts sont les témoins d'un mode de vie à la romaine. Ils permettent aussi dans certains cas d'identifier le sexe du défunt quant l'étude ostéologique ne le permet pas, ou de corroborer l'identification. Ainsi, on retrouve plus fréquemment des objets de parure et de toilette dans les tombes féminines : épingles à cheveu et boîtes à bijoux ou fard en os travaillé ou encore miroirs en bronze. Plus rarement, les tombes masculines ont pu livrer des instruments tels que des rasoirs ou des strigiles.

Offrandes mobilières de vaisselle en verre

Les artisans verriers de l'Antiquité ont conçu de très nombreuses formes de vases mis en œuvre par coulage ou par soufflage du verre qui se compose essentiellement de silice (c'est-à-dire du sable) auquel on ajoute un fondant. Les verriers romains étaient passés maître dans l'art du soufflage. Le verre sera fréquemment utilisé dans l'alimentation puisqu'il n'altère pas le goût des contenus liquides ou solides contrairement aux contenants en céramique ou en métal.

La vaisselle en verre se retrouvera couramment dans le mobilier des tombes. Assiettes, coupelles, bouteilles, flacons et autres contenants en verre naturel ou coloré découverts notamment dans les nécropoles de *Forum Julii*/Fréjus (Pauvadou et Saint-Lambert), dans les cimetières de *Matavo*/Cabasse (La Guérine et La Calade) et de *Forum Voconii*/Le Cannet-des-Maures. La forme privilégiée est celle du balsamaire (*unguentarium*), aussi connu sous



le terme de lacrymatoire qui pouvait contenir des liquides divers (parfums, onguents mais aussi des collyres dont la composition est proche des larmes).

Offrandes mobilières de vaisselle en céramiques et d'objets en terre cuite

Assiettes, bols, coupes, cruches, urnes, lampes à huile et autres vases en céramique de table ou de cuisine accompagnaient le défunt, soit comme offrande mobilière, soit comme contenant pour des offrandes alimentaires liquides ou solides, soit pour l'éclairer dans son voyage dans l'au-delà. La plupart de ces vases servaient d'abord dans la vie quotidienne, et pouvaient ensuite être utilisés dans la sépulture. Mais certains ont dû être achetés spécifiquement dans ce but au potier local.

Les vases en céramique dite commune ont été façonnés par les nombreux ateliers de potiers installés en bordure des gisements d'argile disponibles à travers le département du Var, et dont le centre de production le plus important se situait à Fréjus. D'autres vases étaient importés d'Italie du Nord, d'Espagne, d'Afrique du Nord ou du sud de la Gaule (notamment La Graufesenque, dans l'Aveyron). Il s'agissait de vases de qualité supérieure, décorés et engobés, souvent de couleur rouge ou orange, et qui imitaient la vaisselle métallique utilisée par les riches romains. Les lampes à huile étaient pour la plupart importées d'Afrique du Nord ou d'Italie du Nord.

Quelques objets étaient fabriqués en céramique modelée de tradition pré-romaine, et indiquent peut-être l'origine locale du défunt, ou un niveau social moins élevé.

Cette collection de céramiques rassemble le mobilier funéraire découvert à l'occasion des fouilles archéologiques des nécropoles de *Forum Julii*/Fréjus (Pauvadou et Saint-Lambert), des cimetières de *Matavo*/Cabasse (La Guérine et La Calade) et de *Forum Voconii*/Le Cannet-des-Maures.